

Démocratie

# LE RISQUE DE LA MUSELIÈRE : LA RÉFORME DU DROIT D'AMENDEMENT

Jean-Jacques Urvoas

05/01/2009

**Le chantier constitutionnel ouvert en juillet 2008 dernier continue. Le 13 janvier 2009, les députés ont étudié les projets de lois organiques réorganisant la procédure parlementaire.**

Trois dispositifs proposés par le gouvernement ont été contestés par l'opposition, qui estime ce texte profondément déséquilibré au profit de l'exécutif :

- le droit de veto du Premier ministre sur les futures résolutions parlementaires ;
- la procédure d'examen simplifié qui porte une restriction drastique au droit d'amendement ;
- le « crédit temps », entrave draconienne et inégalée au droit d'expression des députés